

INTRODUCTION

IG Europe GmbH (« **IG** » ou « **nous** » ou « **notre** ») s'engage à traiter avec ses clients (« **vous** », « **votre** » ou « **vos** ») de manière honnête, à passer toutes les transactions avec professionnalisme et transparence et à agir dans votre intérêt lorsque vous ouvrez ou que vous clôturez vos positions sur CFD ou sur options avec nous, ou lors de l'achat et de la vente d'instruments en votre nom au travers de notre compte Produits d'investissement.

Plus précisément, lorsque nous exécutons un ordre CFD ou Option (« **contrat** »), ou lorsque nous vendons ou achetons un instrument tel qu'un Turbo24 (« **transaction** ») pour votre compte au travers de notre compte Produits d'investissement « **exécution uniquement** », nous avons une obligation de « **meilleure exécution** ». Cela signifie que nous prenons toutes les mesures suffisantes pour vous garantir le meilleur résultat possible lorsque vous passez un ordre ou que nous en passons un en votre nom, tout en prenant en compte les différents « **critères d'exécution** ».

Le présent document résume la Politique d'Exécution des Ordres qui est appliquée chez IG pour l'exécution des ordres sur tous types d'instruments financiers, pour le compte de clients particuliers ou professionnels. Ces conditions sont valables à compter du mois de décembre 2024.

Ce document d'information fait partie de nos conditions d'utilisation. Par conséquent, en acceptant les termes de nos Conditions Générales de vente, vous acceptez également les conditions de notre Politique d'exécution des ordres, résumée dans ce document.

GESTION DES ORDRES ET CONDITIONS DE TRADING

Les informations concernant le passage d'ordres se trouvent dans nos Conditions Générales de vente (clause n°12 pour les CFD, clause n°10 pour les produits dérivés, ainsi que les turbos warrants aux clauses n°4, 6 et 9).

Le détail des conditions de trading des différents types de CFD, options et Produits d'investissement est disponible depuis la rubrique « Conditions de trading » de notre site Internet et depuis notre plateforme de trading.

COMMENT FAISONS-NOUS POUR VOUS GARANTIR LA MEILLEURE EXÉCUTION POSSIBLE ?

Lorsque vous passez un ordre sur CFD depuis notre plateforme, nous prenons toutes les mesures suffisantes pour vous offrir le meilleur résultat en passant les ordres conformément à notre politique d'exécution des ordres et aux instructions spécifiques que vous nous avez transmises. Notre politique d'exécution des ordres comprend un ensemble de procédures qui ont été définies pour obtenir le meilleur résultat possible pour vous et qui prennent en compte (a) la nature de vos 'contrats' ou 'ordres', (b) les priorités que vous nous avez énoncées par rapport aux transactions à effectuer sur ces 'contrats' ou 'ordres' et (c) les pratiques relatives au marché en question, avec l'objectif de parvenir à un résultat qui fournisse, à notre sens, le meilleur compromis possible compte tenu de différents facteurs, parfois contradictoires.

CE QUE NOUS PRENONS EN COMPTE AFIN DE DÉTERMINER CE QU'EST POUR VOUS LA MEILLEURE EXÉCUTION

En raison de similitudes dans la conception des produits (instruments financiers dérivés), nous avons défini un ordre d'importance dans les facteurs pris en compte au moment de l'exécution, commun à tous les produits et les marchés chez IG. Pour nos clients particuliers, le meilleur résultat possible sera obtenu en prenant notamment en compte le coût total de la transaction, c'est à dire le prix de l'instrument financier et les frais relatifs à l'exécution de l'ordre.

En déterminant l'importance donnée aux autres facteurs (vitesse, probabilité d'exécution et de clôture, taille et nature de l'ordre) nous utiliserons notre pouvoir discrétionnaire pour évaluer les critères qui doivent être pris en compte afin de garantir aux clients le meilleur résultat possible. L'importance relative donnée à ces critères sera basée sur notre expertise, construite à travers nos connaissances et expériences du passage des ordres sur CFD, et dépendra des conditions de marché comme le temps nécessaire au passage d'un ordre, l'évolution des prix, la liquidité du marché et la taille de votre ordre (qui peut rendre le passage d'un ordre plus difficile) et l'impact potentiel sur le coût total. Dans certains cas, IG pourra considérer par exemple que la vitesse et la probabilité d'exécution et de clôture, sont plus importantes que le prix ou les frais d'exécution si cela permet d'obtenir le meilleur résultat possible pour vous. Cela peut être le cas par exemple pour des ordres importants transmis par des clients, qui portent sur des actions peu liquides ou lorsqu'un stop a été déclenché.

A PROPOS DES CFD ET DES OPTIONS

Dans le cadre des ordres que vous passez sur nos plateformes, nous agissons pour votre compte et non en tant qu'agent et nous sommes le seul lieu d'exécution de ces ordres. Cela signifie que vous traitez directement avec nous et non sur le marché sous-jacent.

Le principal moyen nous permettant de vous garantir la meilleure exécution possible est de vérifier que lors du calcul de nos cours d'achat/vente, nous nous référons au cours du marché de l'actif sous-jacent de référence pour votre opération. Nous utilisons diverses sources d'information afin de garantir que le cours d'achat ou de vente que nous proposons à nos clients est bien celui du marché. Vous retrouverez plus d'informations à ce sujet dans la rubrique « Lieux d'exécution des ordres » ci-dessous.

En ce qui concerne les options vanilles, lorsqu'un marché sous-jacent d'options négociées en bourse est ouvert, le système de cotation d'IG sera en grande partie conforme au teneur de marché (market maker) aligné sur les places boursières, même si le système de cotation reflètera également la position d'IG en tant que teneur de marché avec des cours dérivés de notre modèle de cotation interne Black-Scholes. Ce modèle s'applique également aux produits d'options digitales (offre réservée aux clients professionnels), ce qui signifie qu'avant une échéance, le cours du marché sous-jacent et notre évaluation de la volatilité à venir sont pris en compte lors de la cotation. Les cours seront influencés, en conséquence, par notre indicateur général du sentiment de marché de nos clients et toute exposition du sous-jacent qui en résulte, ainsi que par les fluctuations dans tout marché sous-jacent.

Les cotations des options barrières sont dérivées de la différence entre le sous-jacent du cours IG pour le marché concerné et le niveau du knock-out, associé à un coût qui varie sur base du risque prévu dans le marché sous-jacent.

Pour certains instruments financiers, selon l'heure à laquelle vous nous transmettez votre ordre il est possible que les places boursières ou les marchés sur lesquels les actifs sous-jacents de référence de votre ordre sont échangés soient fermés. Dans ce cas, nous déterminons un cours équitable pour le sous-jacent en prenant en compte un certain nombre de facteurs comme la fluctuation des cours sur les marchés en question, les données ayant une influence sur les marchés et le volume d'ordres passé par les clients.

À PROPOS DE NOS PRODUITS D'INVESTISSEMENT ET DE NOTRE COMPTE PRODUITS D'INVESTISSEMENT, LIEUX D'EXÉCUTION

À propos des Transactions exécutées pour votre compte, nous agissons en tant que commissionnaire (Finanzkommissionär) afin d'exécuter vos instructions pour passer un ordre sur le marché sous-jacent.

Lorsque vous achetez ou vendez des turbos warrants via notre compte Produits d'investissement, vous acquérez ou cédez des valeurs mobilières émises par différents émetteurs sélectionnés (voir le document complémentaire « Places d'exécution » sur notre page internet.

Tous les ordres sur turbos warrants seront exécutés de gré à gré auprès de Brightpool Limited qui agit en tant que teneur de marché pour les turbos warrants concernés. Brightpool Limited est membre du Groupe IG.

Dans le cas des Turbos, les titres sont émis par Raydius GmbH (Raydius), également membre du Groupe IG.

Raydius émet des titres afin de fournir des prix compétitifs et de la liquidité dans des conditions de marché normales.

Ce processus d'exécution des ordres est conçu pour exécuter les ordres des clients en les faisant correspondre aux cotations des teneurs de marché. Ces cotations représentent les prix exécutables des instruments et la liquidité correspondante disponible à ces prix.

Brightpool Limited exploite un pool de liquidités central partagé par tous les clients négociant ses produits, garantissant une exécution efficace et transparente. Les transactions des clients sont traitées en fonction de la priorité du temps et du prix afin de maintenir l'équité et la précision.

CE QUE NOUS PRENONS EN COMPTE AFIN DE DÉTERMINER CE QU'EST POUR VOUS LA MEILLEURE EXÉCUTION (SUITE)

Lorsque nous obtenons des cotations auprès d'un seul fournisseur de liquidité ou d'un seul teneur de marché pour des instruments de gré à gré, nous nous conformerons aux exigences de meilleure exécution en veillant à effectuer des contrôles d'équité des prix de manière systématique et à intégrer ces contrôles dans nos politiques et procédures.

IG pourrait recevoir des incitations de la part de tiers dans le cadre des Transactions sur les Produits d'investissement. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre « Politique des conflits d'intérêts », disponible sur notre site Internet.

LIEUX D'EXÉCUTION DES ORDRES

Lorsque nous agissons en notre nom pour exécuter vos ordres, nous recherchons les lieux d'exécution disponibles où les ordres peuvent être passés en toute confiance du point de vue de la cotation et de la couverture de vos Contrats.

Nous sommes conscients du fait que le prix et les coûts impactant nos clients sont des facteurs décisifs dans le choix de nos lieux d'exécution. Cependant, nous prenons également en considération la manière dont les facteurs d'exécution sont impactés, par exemple la rapidité de traitement et la probabilité d'acceptation des ordres dans une multitude de marchés et de types d'ordres. La solidité financière et les politiques d'exécution des ordres de toute contrepartie ou lieu d'exécution sont également prises en compte.

Pour ce qui est des CFD et des options, nous nous efforcerons de gérer le risque lié à notre position de teneur de marché (market maker) et pourrions choisir si nous couvrons tout ou partie de vos Contrats sur le marché sous-jacent. Nous estimons que cette approche peut permettre de diminuer les coûts d'exécution et l'impact sur les cours des marchés pour l'ensemble de nos clients. Lorsqu'une couverture sur le marché sous-jacent est requise, le prix du Contrat conclu entre vous et IG peut être impacté, en prenant en compte les cours du marché en vigueur disponibles pour IG.

Cette méthode d'exécution peut engendrer un risque de crédit lié au règlement et à la contrepartie. En effet, il existe un risque de retards de règlement voire de non-réception lorsque la contrepartie n'est pas en mesure de respecter ses obligations à cause de lacunes dans l'infrastructure du marché, ou d'insolvabilité.

Pour éviter toute confusion, notre Politique d'exécution des ordres signifie que nous exécuterons vos contrats en dehors d'un marché régulé ou d'un MTF. Cette approche nous permet de solliciter les meilleurs cours pour vos ordres, mais elle s'accompagne également d'un risque de contrepartie et de règlement plus important comparé au trading sur place boursière. Vous retrouverez plus d'informations à ce sujet dans notre Déclaration sur les risques du trading traitant de ces risques.

Les places boursières que nous considérons pour obtenir les meilleurs résultats possibles pour l'exécution de vos ordres peuvent varier selon ce que nous jugeons le plus approprié et peuvent comprendre, entre autres, les marchés réglementés, les systèmes multilatéraux de négociation (MTF), les market makers (par exemple, des Prestataires de services de détail) ou d'autres fournisseurs de liquidités. Une liste non exhaustive régulièrement mise à jour est disponible sur la page de notre site web traitant de la Politique d'exécution des ordres.

CLIENTS PROFESSIONNELS

Pour certaines actions britanniques, en particulier les petites et micro capitalisations (micro cap), cette méthode d'exécution par « demande d'offre de prix » est la seule disponible pour l'exécution électronique (DMA ou accès direct au prix du marché, réservé aux clients professionnels).

En ce qui concerne les options digitales (réservées aux clients professionnels), lorsqu'un marché sous-jacent d'options négociées en bourse est ouvert, le système de cotation d'IG sera en grande partie conforme au teneur de marché (market maker) aligné sur les places boursières, même si le système de cotation reflètera également la position d'IG en tant que teneur de marché avec des cours dérivés de notre modèle de cotation interne Black-Scholes.

Si nous vous avons expressément attribué le statut de Client Professionnel tel que défini dans le règlement de la loi allemande sur le commerce des valeurs mobilières (WpHG) ou des règles de la Financial Conduct Authority (FCA), applicables selon l'entité avec laquelle vous ouvrez un compte, nous considérerons les directives de la WpHG, FCA et de l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA pour « European Securities and Markets Authority ») afin de déterminer les conditions d'exécution de vos ordres. Pour cela, nous considérerons : i) l'origine de la transaction, ii) les questions relatives aux pratiques du marché sous-jacent traité et l'éventuelle existence d'une convention de "Shop Around" (comparaison des prix), iii) les degrés de transparence des prix sur un marché, et iv) l'information fournie par IG ainsi que d'éventuels accords préexistants.

Conscients que vous nous faites confiance pour garantir la meilleure exécution, nous exécuterons vos ordres en nous conformant à cette politique. Dans certains cas, les décisions que nous prenons au sujet des critères d'importance des facteurs d'exécution peuvent être différentes de celles que nous aurions prises pour des clients particuliers, comme par exemple la probabilité d'exécution qui peut devenir plus importante que le prix.

LE FLUX D'ORDRES D'IG POUR LES ORDRES OTC EN LIGNE / CONTRATS

Le flux d'ordres d'IG a été conçu pour que votre ordre ait un maximum de chances d'être accepté tout en vous permettant de garder le contrôle sur le facteur d'exécution le plus important : le prix.

IG traitera presque 100 % de vos ordres actifs sans intervention manuelle. Le flux d'ordres d'IG est conçu pour accepter automatiquement les ordres des clients sans référencer autant que possible notre exposition ou la liquidité sur les marchés sous-jacents. Le fait de ne pas référencer l'exposition d'IG et de ne pas interagir avec le marché sous-jacent réduit les coûts appliqués à nos clients. En effet, IG ne répercute pas l'impact du prix des ordres de nos clients sur le marché et améliore ainsi la probabilité de l'exécution. Si cela est nécessaire, par exemple dans le cas d'ordres importants ou comme déterminé par la propension au risque d'IG, tout ou partie de l'ordre pourra être traité au cours du marché et le prix sous-jacent fixé pour que l'ordre puisse être accepté sera communiqué au client.

Vous avez la possibilité de fixer une limite de prix agressive à votre ordre (« Écart prix max. autorisé ») et d'accepter qu'une partie de l'ordre seulement soit exécutée. Ces deux fonctionnalités vous ont été proposées pour augmenter vos probabilités d'exécution. IG n'exécutera l'ordre partiellement que s'il n'existe pas d'autre moyen d'éviter un rejet pur et simple de l'ordre en totalité. Nous n'opterons jamais pour une exécution partielle si l'ordre peut être passé en totalité.

AGRÉGATION

L'agrégation signifie que nous pouvons combiner vos instructions de passage d'ordres (par exemple, une instruction pour clôturer un Contrat concernant un ordre sans Stop Garanti à celles de nos autres clients ou à nos propres ordres destinés à couvrir les activités d'autres clients, pour n'exécuter qu'un unique ordre. Nous pouvons le faire lorsque nous pensons que cela est dans l'intérêt de nos clients. Cela signifie que si l'application de ces principes a peu de probabilités de vous être défavorable, il est toutefois possible que cela occasionne des effets potentiellement préjudiciables sur un ordre.

IG n'agrège exceptionnellement les ordres qu'afin de réduire leur temps de passage sur les marchés ou leur exécution. Par exemple, le passage de plusieurs ordres distincts de faibles montants pourrait aboutir à une exécution moins avantageuse des ordres des clients que si IG avait soumis un ordre unique au marché. Cela est particulièrement vrai sur les marchés peu liquides, les marchés dirigés par les prix ou les marchés volatils.

POLITIQUE DE RÉPARTITION DES ORDRES

Lorsqu'un ordre agrégé n'est que partiellement exécuté sur le marché, la répartition des ordres se fera de manière proportionnelle entre les clients. Dans tous les cas, la répartition se fera de manière équitable et des facteurs tels que le type d'ordre, le prix et le volume seront pris en compte lorsque l'exécution proportionnelle des ordres pourrait poser un problème d'équité ou un problème technique comme c'est le cas pour des ordres portant sur de faibles volumes. De cette façon, nous veillerons à ce que cette répartition soit faite équitablement, sans privilégier injustement un client par rapport à un autre.

Bien que ce ne soit généralement pas le cas, il se peut que votre ordre soit regroupé avec des ordres de couverture provenant d'IG. Dans ce cas nous veillerons à passer vos ordres avant ceux d'IG. Si toutefois nous sommes en mesure de démontrer que pour des motifs raisonnables l'agrégation de vos ordres avec les ordres d'IG permet de passer une transaction à des conditions globalement plus avantageuses ou de pouvoir la passer dans son intégralité plutôt que partiellement, nous pourrions être amenés à répartir les ordres de manière proportionnelle.

À de rares occasions et uniquement si nous pensons que cela ne vous sera pas défavorable, nous pouvons changer cette répartition dans l'exécution des ordres. Nous considérons que dans un tel contexte, une nouvelle répartition serait défavorable si la priorité était donnée à IG ou à tout autre client en particulier.

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES

Lorsque vous nous transmettez des instructions particulières, comme par exemple et de façon non-exhaustive (a) préciser le prix souhaité de l'ouverture d'un ordre sur CFD (b) préciser le prix auquel le CFD devra être clôturé si le marché n'évolue pas en votre faveur (Transaction avec Stop Garanti) ou (c) nous demander de « travailler » un ordre, alors ces instructions primeront sur l'application de notre politique. IG continuera à appliquer cette politique pour les ordres n'ayant pas d'instructions particulières.

Une transaction pour laquelle un stop garanti a été fixé sera clôturée au niveau de l'ordre Stop si celui-ci est atteint. Cependant, si un Ordre avec un stop non-garanti (stop-loss traditionnel) a été passé, le cours de clôture pourra être moins favorable pour vous que le niveau auquel vous avez défini le Stop (non-garanti).

CONTRÔLE ET RÉVISION

IG vérifiera régulièrement l'efficacité de cette politique d'exécution des ordres. Nous vérifierons régulièrement que les cours et places boursières utilisés pour déterminer les niveaux d'achat et de vente de nos produits nous permettent toujours de vous garantir la meilleure exécution ou si des modifications dans nos règles d'exécution sont nécessaires. Nous vérifierons aussi nos règles d'exécution et notre politique d'exécution des ordres de façon régulière, à chaque fois qu'un changement sur l'une des places boursières se produit ou lors de toute modification ayant un impact sur notre capacité à garantir la meilleure exécution. Nous vous informerons de toute modification substantielle apportée à nos dispositions relatives à l'exécution des ordres ou à notre politique d'exécution des ordres.

IG applique des pratiques de gouvernance strictes afin d'encadrer la meilleure exécution, dont notamment la circulation mensuelle de données concernant la qualité d'exécution du Groupe IG à un "Comité de meilleure exécution". Ces données témoigneront notamment de la qualité de l'exécution quant aux facteurs d'exécution considérés comme importants par IG.

NOUS N'AVONS AUCUNE OBLIGATION FIDUCIAIRE ENVERS VOUS

Notre engagement à vous fournir la « meilleure exécution » ne signifie pas que nous ayons une quelconque responsabilité fiduciaire envers vous au-delà des obligations réglementaires spécifiques qui nous incombent ou que nous avons pu contracter avec vous par ailleurs.